

**Service Enseignement - Affaires Scolaires - Ecoles Primaires et Maternelles -
Subventions aux Classes de découverte - Deuxième répartition pour 1998**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a procédé à une première répartition des subventions aux écoles primaires et maternelles en vue d'organiser des classes transplantées au cours de l'année 1998.

L'école primaire de la Grette avait reçu à titre d'avance une somme de 18 000 F permettant la préparation d'un séjour en Dordogne pour 50 enfants pendant 9 jours.

Il convient maintenant de verser le complément prévu, soit 6 570 F, qui sera prélevé à l'imputation 92.11.6574.21100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.